

Le Centre local de développement (CLD) de Québec est un organisme à but non lucratif dont la mission est de mobiliser et de concerter, sur les territoires de la ville de Québec et de Wendake, les personnes et les collectivités qui renforcent l'entrepreneuriat et contribuent à un développement local durable, rentable et équitable tant socialement qu'économiquement.

Si vous avez un projet d'entreprise qui correspond au plan d'action du CLD de Québec, nous pouvons vous aider. Voici certaines grandes étapes pour mener à bien votre projet d'entreprise.

## 1. La connaissance de soi

Vous êtes la matière première de votre entreprise. Il est important dès le départ d'établir vos forces et vos faiblesses en tant qu'entrepreneur. Pour ce faire, il existe des tests d'évaluation du profil entrepreneurial. Vous pouvez visiter les sites suivants :

- [www.bdc.ca](http://www.bdc.ca) (cliquez sur « Français », « Outils d'affaires » et « Auto évaluation de l'entrepreneur »)  
Lien direct : [http://www.bdc.ca/fr/business\\_tools/entrepreneurial\\_self-Assessment/Entrepreneurial\\_self\\_assessment.htm](http://www.bdc.ca/fr/business_tools/entrepreneurial_self-Assessment/Entrepreneurial_self_assessment.htm)
- [www2.gouv.qc.ca](http://www2.gouv.qc.ca) (Cliquez sur « Créer votre entreprise », « Profil d'entrepreneur », « Évaluation du profil d'entrepreneur »)  
Lien direct : <http://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/creer?lang=fr&g=creer&sg=&t=s&e=2096702760:3171345710>

La plupart des Carrefours jeunesse-emploi du Québec (CJE) offrent aux jeunes de 16 à 35 ans des services d'aide à l'entrepreneuriat et des tests d'évaluation du profil entrepreneurial. Pour joindre le CJE le plus près de chez vous, consultez le site suivant :

- [www.cjereseau.org](http://www.cjereseau.org) (cliquez sur « Jeunes 16 à 35 ans »)  
Lien direct : <http://www.cjereseau.org/jeunes/index.php>

Il existe aussi un programme de formation et d'accompagnement en prédémarrage offert par le Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec) afin de vous aider à clarifier vos qualités entrepreneuriales et votre projet.

- Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec)  
Tél. : 418 525-0139 ▪ [www.fonds-emprunt.qc.ca](http://www.fonds-emprunt.qc.ca)

## 2. Votre produit et le marché

Il est primordial de bien définir votre produit et le potentiel de votre projet. Vous pouvez le faire en consultant diverses statistiques et publications de votre secteur d'activité ou des statistiques de sites généraux de données démographiques. Voici deux sites intéressants :

- [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)
- [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) (cliquez sur « Français »)

Pour bien définir votre marché, il faut cependant beaucoup plus que des statistiques. Pour obtenir des renseignements spécifiques sur votre secteur d'activité ou sur votre territoire, Ressources Entreprises est un organisme qui offre un support informationnel. Il propose pour vos recherches des banques de données en ligne, des monographies, des publications gouvernementales, des répertoires, des périodiques et journaux spécialisés que vous pouvez consulter sur place.

- Ressources entreprises • Tél. : 418 649-4636 • [www.ressourcesentreprises.org](http://www.ressourcesentreprises.org)

Vous devez également bien connaître votre concurrence directe et indirecte. Vous pouvez effectuer un sondage sur le terrain afin d'identifier les besoins du milieu. Voici un site qui vous aidera à élaborer votre étude de marché :

- <http://www.entreprisescanada.ca/fra/88/>

Vous pouvez aussi avoir recours aux étudiants en *marketing* des universités et des cégeps pour réaliser votre étude de marché. Pour trouver un organisme scolaire, visitez le site :

- [www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca) (cliquez sur « Milieu scolaire » et « Recherche d'un organisme scolaire »)

### **3. Votre plan d'affaires**

Vous devez réaliser votre plan d'affaires en planifiant et en écrivant votre projet. Le plan d'affaires est un outil essentiel pour bien planifier toutes les étapes de votre projet, pour vous servir d'aide-mémoire lorsque votre projet sera démarré et pour vous permettre de négocier et d'obtenir du financement ou des appuis. Vous pouvez trouver un guide de rédaction de plan d'affaires aux adresses suivantes :

- [www.clddequebec.qc.ca](http://www.clddequebec.qc.ca) (cliquez sur « Centre de documentation »)
- <http://entreprisescanada.ca/fra/125/138/> (cliquez sur « Plan d'affaires interactif »)
- [www.bdc.ca](http://www.bdc.ca) (cliquez sur « Outils d'affaires » et « Modèle plan d'affaires »)

### **4. Démarches légales à réaliser**

Sur le Portail des entreprises du gouvernement du Québec, [www.entreprises.gouv.qc.ca](http://www.entreprises.gouv.qc.ca), il est possible, par l'outil « Mon dossier », d'identifier rapidement les formalités à respecter dans vos démarches. Les formulaires à remplir y sont aussi disponibles.

#### **a. Formes juridiques d'une entreprise (voir annexe A)**

Il existe différentes formes juridiques d'une entreprise : entreprise individuelle, société en nom collectif, compagnie ou société par actions (personnes morale à but lucratif), organisme à but non lucratif (OBNL ou Association personnifiée), coopérative. Pour vous expliquer les différentes formes juridiques d'entreprise, nous vous invitons à consulter le document accessible sur le site du Barreau du Québec à l'adresse suivante :

- [www.fondationdubarreau.qc.ca](http://www.fondationdubarreau.qc.ca) (cliquez sur « Publications », sur le document en format PDF « Vos droits, vos affaires » et sur « La forme juridique de votre entreprise »)

Selon que vous songiez à incorporer ou à immatriculer votre entreprise, voici les adresses utiles :

Pour une incorporation ou une immatriculation

**Le Registraire des entreprises**

**Direction des entreprises**

787, boulevard Lebourgneuf

Québec (Québec) G2J 1C3

Tél. : 418 644.4545

[www.registreentreprises.gouv.qc.ca](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca)

Cliquez sur « Démarrer votre entreprise »

et « Immatriculer »

Pour une immatriculation

**Revenu Québec**

200, rue Dorchester

Québec (Québec) G1K 5Z1

Tél. : 418 659.6299

[www.revenu.gouv.qc.ca](http://www.revenu.gouv.qc.ca)

Cliquez sur « Entreprise », « Démarrage

d'entreprise », « Premières démarches »

et « Immatriculation »

Si vous songez à la formule coopérative, nous vous invitons à consulter les renseignements en ligne, par le portail gouvernemental du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à l'adresse suivante :

- [www.mdeie.gouv.qc.ca](http://www.mdeie.gouv.qc.ca) (cliquez sur « Entreprises » et « Coopératives »)

Lien direct : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2194>

De plus, la Coopérative de développement régional Québec-Appalaches (CDRQA) travaille au démarrage de nouvelles coopératives et développe des services pour ses membres. Il existe différentes formes de coopératives : coopératives de consommateurs, coopératives de producteurs, coopératives de travailleurs, coopératives de travailleurs actionnaires et coopératives de solidarité. Consultez le site Internet de la CDRQA au [www.cdrqa.coop](http://www.cdrqa.coop) ou communiquez avec eux au 418 687-1354.

## **b. Fiscalité et impôt**

Que vous soyez travailleur autonome ou que vous optiez pour une entreprise individuelle, vous pouvez déduire les dépenses qui ont été engagées pour gagner un revenu. Le ministère du Revenu du Québec et l'Agence des douanes et du revenu du Canada fournissent information et documentation à ce sujet. Ils offrent également des séminaires d'information fiscale à leur bureau situé au 165, rue de la Pointe-aux-Lièvres à Québec. Pour vous inscrire : 418 649-4068 ou <http://www.cra-arc.gc.ca/vnts/qc/qbc-smll-nd-fra.html>

Si votre entreprise est constituée en société, le ministère du Revenu du Québec vous attribuera un numéro d'entreprise relatif à l'impôt. Vous pouvez obtenir le formulaire par Internet à l'adresse suivante :

- [www.entreprises.gouv.qc.ca](http://www.entreprises.gouv.qc.ca) (cliquez sur « Créer son entreprise » et « Vos obligations lors de la création d'une entreprise »)

## **c. Permis**

Lorsque vous aurez choisi votre lieu d'affaires (en fonction de l'achalandage et des avantages offerts), vérifiez auprès de votre municipalité pour l'obtention de permis d'exploitation, de rénovation ou de construction, ainsi que les règlements de zonage. Pour pouvoir exploiter un commerce dans une municipalité, il faut généralement obtenir un permis d'exploitation. À titre d'exemple, il y a des secteurs strictement résidentiels où il est interdit d'établir une entreprise.

Il est à noter que ces renseignements sont généraux. Vous devez vérifier si, dans votre secteur d'activité, vous avez une licence ou un permis spécifique à obtenir. Voici une adresse Internet qui vous aidera dans votre démarche :

- [www.infoentrepreneurs.org](http://www.infoentrepreneurs.org) (cliquez sur « Français », « Aide au démarrage d'une entreprise », « Règlements »)

Sur le Portail des entreprises du gouvernement du Québec, [www.entreprises.gouv.qc.ca](http://www.entreprises.gouv.qc.ca), il est possible d'identifier rapidement les permis à obtenir en fonction de votre secteur d'activité. Les formulaires à remplir sont aussi disponibles. Utilisez l'outil « Mon dossier ».

De plus, certaines normes et réglementations en ce qui a trait à la protection contre les incendies, la sécurité publique, l'hygiène, l'environnement et la construction doivent être respectées. Communiquez avec le bureau régional de la Régie du bâtiment du Québec qui est situé au 800, place d'Youville, 12<sup>e</sup> étage, Québec, G1R 5S3, 418 643.7150, [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca).

#### **d. Institution financière**

Vous devez ouvrir un compte bancaire au nom de votre entreprise et distinct de vos affaires personnelles. Vérifiez les services offerts auprès de votre institution financière.

#### **e. Assurances**

Il est toujours conseillé, et parfois exigé par les bailleurs de fonds, d'être assuré.

#### **f. Inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ**

Si vous prévoyez que le total de 12 mois consécutifs de vos ventes taxables ne dépassera pas 30 000 \$, vous serez considéré comme un petit fournisseur. Dans ce cas, vous n'aurez pas à percevoir ni la TPS ni la TVQ. Vous n'êtes pas obligé de vous inscrire, mais vous pouvez le faire, c'est votre choix. Cependant, si vous prévoyez que le total de vos ventes taxables dépassera 30 000 \$, vous devrez alors percevoir la taxe. Vous êtes obligé de vous inscrire avant de dépasser le 30 000 \$.

Information :

#### **Ministère du Revenu du Québec**

Tél. : 418 659.4692

[www.revenu.gouv.qc.ca](http://www.revenu.gouv.qc.ca)

Cliquez sur « Entreprise », « Taxes »  
et « La TVQ et la TPS / TVH »

#### **Agence du revenu du Canada**

Tél. : 1 800.959.7775

[www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca)

Cliquez sur « Français » et sous la rubrique  
« Entreprise », cliquez sur « TPS / TVH »

#### **g. Employeur**

Si vous êtes employeur, vous devez vous procurer un numéro d'entreprise auprès du ministère du Revenu du Québec soit par téléphone au 418 659-4692 soit par Internet :

- [www.revenu.gouv.qc.ca](http://www.revenu.gouv.qc.ca) (cliquez sur « Inscription d'une nouvelle entreprise aux fichiers de Revenu Québec »)

Lien direct : [http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/sepf/services/sgp\\_inscription/default.aspx](http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/sepf/services/sgp_inscription/default.aspx)

**Et** à l'Agence des douanes du revenu du Canada soit par téléphone au 1 800 959-7775 soit par Internet :

- [www.cra-arc.gc.ca](http://www.cra-arc.gc.ca) (cliquez sur « Français », « Inscription d'entreprise » et « Entreprises situées au Québec »)

Lien direct : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/bn-ne/qbc-fra.html>

Vous devez aussi vous inscrire à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) : 425, rue du Pont, Québec, G1K 7S6, 418 266-4020, [www.csst.qc.ca](http://www.csst.qc.ca)

#### **h. Tenue des livres**

Vous devez tenir et conserver des registres de toutes vos transactions de revenus et dépenses en faisant votre tenue des livres; les dépenses personnelles doivent en être exclues.

#### **5. Pour d'autres renseignements**

Ces étapes ne sont pas exhaustives. Il existe différentes façons de parfaire vos connaissances :

- Un cours de lancement d'une entreprise ayant comme objectif d'aider le futur entrepreneur à valider son projet, à effectuer son analyse de marché, à élaborer son plan d'affaires et à acquérir des notions de gestion est offert à l'une des trois commissions scolaires du territoire :

##### **Capitale entrepreneur**

3400, avenue Chauveau  
Québec (Québec) G2C 1A1  
Tél. : 418 263.5141

[www.capitale-entrepreneur.qc.ca](http://www.capitale-entrepreneur.qc.ca)

##### **Centre de formation professionnelle Fierbourg**

337, 76<sup>e</sup> Rue Ouest  
Québec (Québec) G1H 4R4  
Tél. : 418 622.7821

[www.fierbourg.com](http://www.fierbourg.com)

##### **Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau**

920, rue Noël-Carter, C.P. 9214  
Québec (Québec) G1V 4B1  
Tél. : 418 652.2184

[www.cfpmb.com](http://www.cfpmb.com)

- La lecture de livres sur le plan d'affaires et le démarrage d'entreprise. La Fondation de l'entrepreneurship a plusieurs livres intéressants : [www.entrepreneurship.qc.ca](http://www.entrepreneurship.qc.ca) . Votre bibliothèque locale en a sûrement quelques-uns.
- Une visite sur le Portail des entreprises du gouvernement du Québec accessible à l'adresse suivante : [www.entreprises.gouv.qc.ca](http://www.entreprises.gouv.qc.ca) . Il contient une mine de renseignements pour l'entrepreneur en faisant des liens utiles avec les services gouvernementaux et bien d'autres sources d'information.
- Une participation à une séance d'information du CLD de Québec. Inscrivez-vous au **418-525-7771**. Visitez notre site Internet au [www.clddequebec.qc.ca](http://www.clddequebec.qc.ca) .

## ANNEXE A

# RÉSUMÉ DES FORMES JURIDIQUES D'UNE ENTREPRISE

Type d'entreprise	Nombre de promoteurs	Description
Entreprise individuelle	1 promoteur	<b>À but lucratif</b>
Société en nom collectif	2 promoteurs et +	<b>À but lucratif</b>
Compagnie ou société par actions (Personne morale à but lucratif)	1 promoteur et +	<b>À but lucratif</b>
Organisme à but non lucratif (OBNL) (Association personnifiée)	3 promoteurs et +	<b>À but non lucratif</b> <b>Économie sociale</b>
Coopérative	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coopérative de consommateurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 5 membres et +</li> </ul> </li> <li>▪ Coopérative de producteurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 5 membres et +</li> </ul> </li> <li>▪ Coopérative de travailleurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 3 membres et +</li> </ul> </li> <li>▪ Coopérative de travailleurs actionnaires               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 3 membres et +</li> </ul> </li> <li>▪ Coopérative de solidarité               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 5 membres et +</li> </ul> </li> </ul>	<b>À but lucratif</b> (exceptionnellement à But non lucratif) <b>Économie sociale</b>
Association personnifiée Personne morale sans but lucratif	3 personnes et +	<p><b>À but non lucratif</b> (Les profits sont réinvestis dans l'entreprise et ne sont pas la priorité du groupe promoteurs.)</p> <p><b>Économie sociale</b> Entreprise qui respecte les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ finalité de services aux membres ou à la collectivité;</li> <li>▪ autonomie de gestion par rapport à l'état;</li> <li>▪ processus de décision démocratique;</li> <li>▪ primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus et surplus.</li> </ul>

### Notes sur les coopératives

Une coopérative est une personne morale regroupant des personnes ou des sociétés ayant des besoins économiques, sociaux ou culturels et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'actions coopératives.

#### Après 5 ans

Taux de survie moyen des coopératives 64 %

Taux de survie moyen du secteur privé 36 %

Le réseautage particulier des coopératives peut expliquer pourquoi elles vivent plus longtemps que les autres types d'entreprises. La plupart adhèrent à des organisations régionales et sectorielles. Le pouvoir y est exercé de façon démocratique par les membres, soit un membre, un vote. Pour information : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2194>